

2.

Indicateurs du décrochage de la formation

Passage par CAP Formations

Réalisation : Rastoldo F., Mouad R., Cecchini A., Scalambrin L.

Service de la recherche en éducation | Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

La mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) a entraîné un repositionnement de CAP Formations. C'était auparavant le guichet unique du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) destiné aux jeunes de 15 à 25 ans en décrochage, proposant un suivi individualisé et un accès à diverses mesures de soutien en vue d'un retour en formation. Depuis la réforme FO18, le dispositif a élargi son offre, notamment auprès de celles et ceux n'ayant pas atteint leur majorité. Pour ces derniers, il est désormais reconnu comme une formation préqualifiante. CAP Formations poursuit ses activités de retour en formation pour les jeunes ayant atteint leur majorité.

Le présent indicateur décrit la transition entre les filières de formation du secondaire II et CAP Formations. Il a été revu en 2020 afin de montrer plus précisément l'articulation nouvelle entre les filières du secondaire II et le dispositif.

En résumé, et depuis l'instauration de FO18, CAP Formations est :

- un programme de formation préqualifiante pour les jeunes de moins de 18 ans (qui ne sont alors pas en décrochage) ;
- un programme de retour vers une formation pour les élèves de 18 ans et plus (qui sont alors en décrochage).

Relevons que les modalités de prise en charge des jeunes peuvent différer en partie selon leur âge (mineurs ou majeurs), notamment en matière d'obligation de fréquenter ce dispositif. De plus, dans le cadre du renforcement du partenariat entre le DIP et des instances actives dans le soutien aux jeunes en situation de formation difficile (associations, structures communales, etc.), CAP Formations prend en charge les contacts avec ces différents dispositifs, particulièrement pour celles et ceux n'ayant pas atteint la majorité.

Pour rappel, comme principal résultat de cet indicateur, les versions antérieures à 2020 montraient une transition des jeunes (alors toutes et tous en décrochage) vers CAP Formations à la fois plus importante et plus rapide au fil des années considérées.

Population de référence

Trois populations composent la référence de cet indicateur :

1) Les jeunes de moins de 18 ans qui fréquentent pour la première fois CAP Formations dans le cadre de FO18. Pour ces jeunes, CAP Formations est un dispositif de formation préqualifiante (281 élèves pour la volée 2024-25).

2) Les jeunes qui interrompent leur formation à l'âge adulte (971 jeunes pour l'année scolaire 2024-25). Il s'agit de jeunes en formation dans une filière du secondaire II durant au moins une partie de l'année scolaire de référence, domiciliés à Genève, sans diplôme de niveau secondaire II, âgés de moins de 25 ans, qui n'ont pas repris de formation connue l'année scolaire suivante (ruptures de formation intra- et interannuelles).

3) Les jeunes qui étaient inscrits, avant 18 ans, à CAP Formations (donc en formation préqualifiante) et qui, à leur majorité, n'ont pas repris de formation et sont toujours suivis à CAP Formations.

Les jeunes qui ont déclaré une mobilité (déménagement ou poursuite d'une formation ailleurs que dans le canton) ou un empêchement à poursuivre une formation (pour des raisons majeures de santé, par exemple) n'ont pas été pris en compte.

Il faut relever que dans le cas des interruptions de formation se déroulant entre deux années scolaires, les jeunes ayant atteint leur majorité n'informent pas nécessairement le DIP de leur mobilité. Les décrochages comptabilisés sont calculés sur l'ensemble des données connues (cf. sources). Comme ces dernières ne sont pas exhaustives, ce dénombrement est probablement en partie imprécis. Les progrès en matière de monitorage des ruptures de formation pourraient, les prochaines années, réduire en partie ce problème.

On considère qu'une ou un jeune est passé par CAP Formations dès lors que sa situation a été évaluée par une conseillère ou un conseiller en formation (entretien d'entrée) et qu'elle ou il est inscrit dans la base de données, indépendamment des suites du processus (notamment que la ou le jeune persévère dans ce dispositif ou non).

CAP Formations accueille 18% des jeunes de moins de 18 ans du préqualifiant ainsi que 43% des jeunes qui décrochent après leur majorité

CAP Formations prend en charge 18% des jeunes qui n'ont pas réussi à entrer ou à se maintenir dans une filière certifiante après le cycle d'orientation (CO) et qui fréquentent un dispositif de préqualification (soit 281 jeunes). Cette proportion, a augmenté légèrement depuis 2018-19 (+5 points). Dans ce cadre, CAP Formations offre un suivi individualisé et est également, en qualité de case manager, l'instance d'orientation vers d'autres mesures assurées par différents dispositifs partenaires, au sein du DIP (OFPC) ou externes au DIP.

Dans le paysage des formations préqualifiantes, CAP Formations est souvent une orientation subsidiaire. En principe et dans les faits, une ou un jeune qui sort du CO n'y est jamais orienté directement, d'autres mesures lui étant prioritairement destinées (classes préparatoires, classes de préapprentissage, année de stages préprofessionnels, etc.). Ce n'est que dans un deuxième temps, lorsqu'une première expérience préqualifiante ne lui a pas permis de rejoindre une formation certifiante et qu'elle ou il est toujours soumis à l'obligation de formation (moins de 18 ans), qu'une orientation vers CAP Formations peut être envisagée. C'est aussi parfois le cas pour des jeunes de moins de 18 ans qui ont commencé une formation certifiante (par exemple un apprentissage) dans laquelle ils n'ont pas réussi à se maintenir (Fig. 2.1).

2.1 Transitions entre les filières du secondaire II et CAP Formations

Nombre de jeunes concernés	Années scolaires						
	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Orientations de jeunes mineurs à CAP Formations dans le cadre de l'obligation de formation	239	180	171	196	255	240	281
Arrivées à CAP Formations après un décrochage (élèves majeurs)	448	356	485	528	506	397	388
Fréquentation poursuivie à CAP Formations après la majorité, parmi les mineurs intégrés à CAP Formations	49	59	60	72	66	46	91

Taux de transition	Années scolaires						
	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Proportion des orientations CAP Formations sur l'ensemble des jeunes fréquentant les filières de préqualification	13%	12%	12%	14%	16%	17%	18%
Taux de transition des jeunes majeurs à CAP Formations l'année suivant le décrochage	46%	44%	45%	43%	45%	43%	43%
Taux de poursuite, à la majorité, des jeunes mineurs orientés à CAP Formations	40%	50%	52%	58%	57%	79%	63%

Sources : SRED – nBDS / Casenet

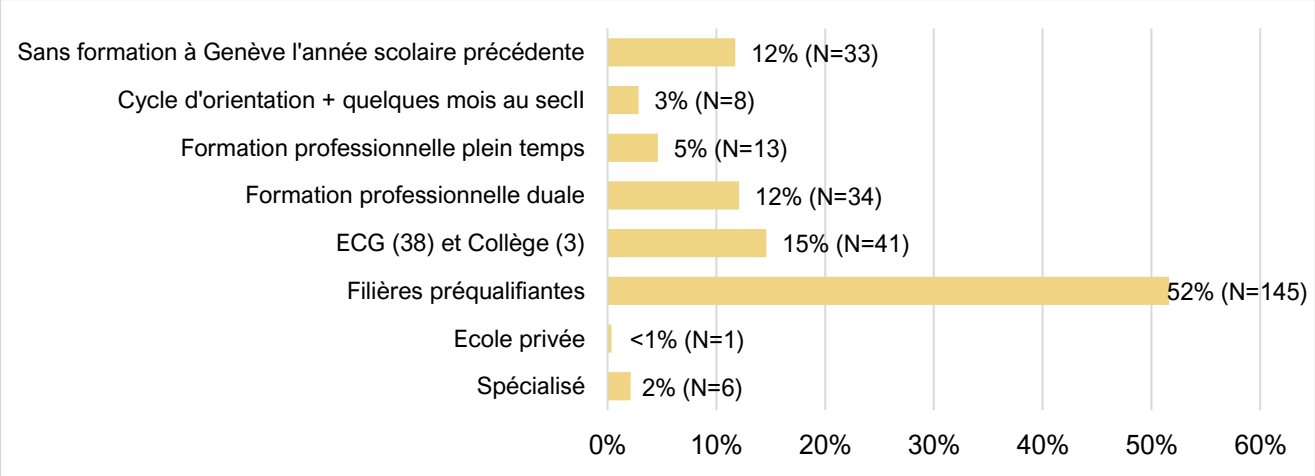
À leur majorité, les jeunes qui sont entrés à CAP Formations avant 18 ans peuvent continuer à bénéficier de cette mesure (jusqu'à 25 ans). Dans les faits, elles et ils sont plus de 60% à le faire. Au-delà des variations annuelles, ce taux tend à augmenter. La hausse constante du taux de poursuite à CAP Formations lors du passage à la majorité (qui ne devient alors plus obligatoire) est un signe, depuis 5 ans, d'une atténuation de l'effet de seuil induit par la fin de l'obligation de formation (Fig. 2.1).

Depuis sa création, CAP Formations propose des activités de soutien et d'aide au retour en formation pour des jeunes de 15 à 25 ans. Dans ce cadre, 43% des jeunes adultes se présentent dans le dispositif l'année qui suit l'interruption prématurée de leur formation. Ce taux de transition, assez stable depuis cinq ans, est supérieur à ce qu'il était avant FO18, où il s'établissait autour de 40%. En développant ses activités pour les jeunes de moins de 18 ans dans le cadre de l'obligation de formation, CAP Formations a, en parallèle, également augmenté sa visibilité pour celles et ceux ayant atteint leur majorité (Fig. 2.1).

Plus de la moitié des jeunes de moins de 18 ans qui fréquentent CAP Formations ont déjà connu, comme première expérience, un autre programme de préqualification

Alors qu'il y a cinq ans (en 2018-19), plus de la moitié des jeunes de moins de 18 ans à CAP Formations n'étaient pas scolarisés à Genève l'année d'avant (effet de rattrapage lors de la mise en place de FO18), cette année, seuls 12% ne proviennent pas directement du système genevois de formation. Il s'agit le plus souvent de mobilités géographiques et/ou scolaires (Fig. 2.2).

2.2 Provenance au 31.12 de l'année précédente des jeunes mineurs orientés dans la filière de préqualification de CAP Formations en 2024-25



Sources : SRED – nBDS / Casenet

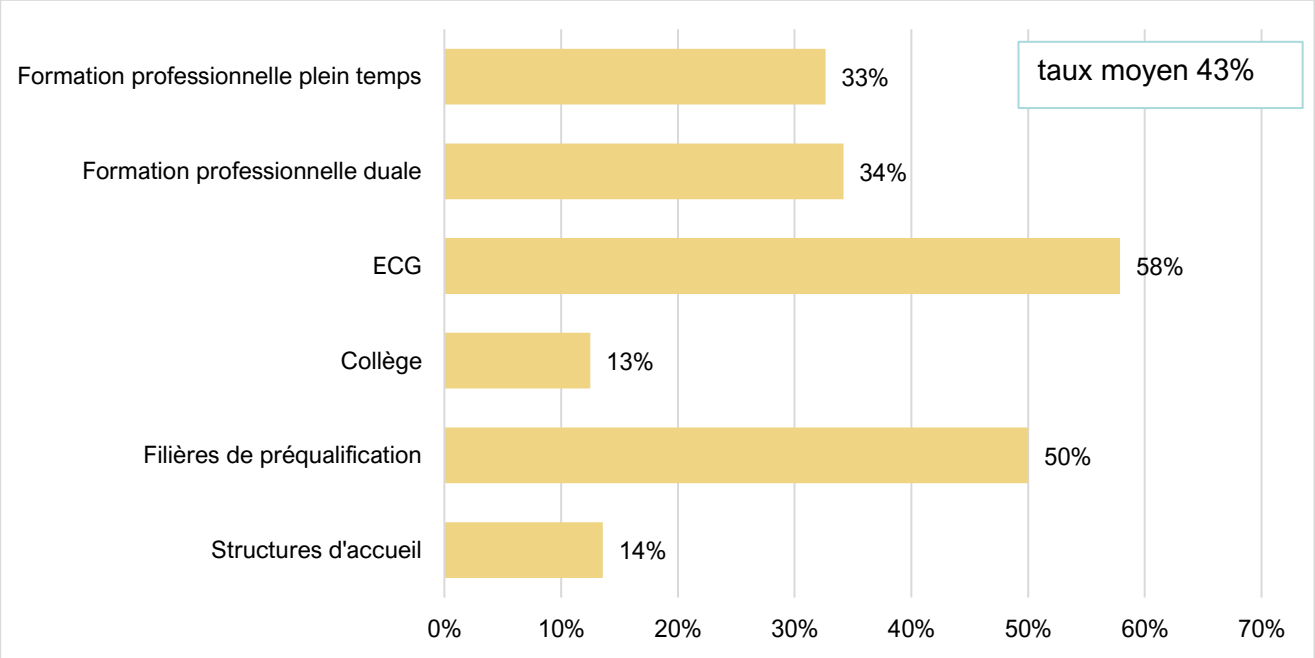
Parmi celles et ceux déjà scolarisés à Genève, la plupart des jeunes proviennent d'une autre formation préqualifiante, plus rarement de l'École de culture générale (ECG) ou d'un apprentissage (en école ou en voie duale). Il s'agit d'élèves qui n'avaient pas trouvé de formation certifiante après le CO et qui poursuivent leur formation, parfois plusieurs années dans les différentes mesures de préqualification, ainsi que de jeunes qui étaient intégrés dans une formation menant à une certification, mais qui n'ont pas réussi à s'y maintenir. Leur âge (moins de 18 ans) et les nécessités du suivi les conduisent alors vers CAP Formations. Huit jeunes étaient au CO l'année scolaire précédente. Leur arrivée à CAP Formations est indirecte : dans tous les cas, ces jeunes ont suivi quelques mois en automne 2023 une autre filière du secondaire II, souvent une formation professionnelle, parfois une autre filière de préqualification.

Cela confirme la place particulière de CAP Formations dans l'ensemble des mesures de pré-qualification : elle n'est pas une orientation directe après le secondaire I. Enfin, quelques jeunes proviennent d'autres formations comme le Collège et les écoles privées ou spécialisées, mais de manière assez marginale.

Les jeunes adultes à CAP Formations proviennent surtout
d'une filière préqualifiante ou de l'ECG

La moitié des jeunes qui décrochent durant ou juste après une structure de préqualification et presque 60% de celles et ceux qui quittent prématurément l'ECG passent par CAP Formations dans l'année suivante. Concernant les jeunes qui interrompent une formation professionnelle (duale ou en école à plein temps), le taux est inférieur à 40%, et il est notablement plus bas pour celles et ceux qui quittent le Collège ou une structure d'accueil (Fig. 2.3).

2.3 Taux de passage par CAP Formations des décrocheurs (majeurs) de l'année scolaire 2024-25, selon la filière fréquentée



Sources : SRED – nBDS / Casenet

Pour les jeunes de plus de 18 ans qui interrompent prématurément leur formation après un dispositif de préqualification ou durant l'ECG, la connexion avec CAP Formations est assez forte. Au-delà de FO18 (puisque cela concerne des jeunes adultes), on relève donc une bonne visibilité, et probablement aussi une bonne reconnaissance des offres du dispositif auprès de ce public spécifique. CAP Formations représente en outre certainement un bon soutien pour s'orienter dans une formation professionnelle, dont elles et ils n'ont pas l'expérience. En revanche, pour les jeunes interrompant une formation professionnelle, le recours à CAP Formations est un peu moins systématique. On peut faire l'hypothèse que cette expérience les a plus fréquemment dotés des ressources suffisantes pour se réorienter vers une autre formation professionnelle, sans devoir recourir au soutien de ce dispositif à court terme.

Le faible taux de passage à CAP Formations après une structure d'accueil pour les élèves récemment immigrés confirme ce qui avait déjà été constaté antérieurement, à savoir la difficulté pour ce dispositif à atteindre les jeunes migrants sans solution de formation après la période d'accueil. Par ailleurs, dans le cadre de FO18, ces structures d'accueil ont développé leur offre afin de répondre aux besoins des adolescentes et adolescents récemment arrivés à Genève (p. ex. classes d'orientation au sein de l'ACCES II). Le développement de ces programmes spécifiques limite par hypothèse le recours à CAP Formations, moins à même de leur apporter le soutien spécifique dont ils et elles ont besoin.

Pour en savoir plus

Définitions

CAP Formations est conçu comme un guichet unique destiné aux jeunes en décrochage dans le canton de Genève. Il s'adresse aux jeunes résidents ou aux jeunes dont les parents ont un lien fiscal avec le canton, sans certificat de niveau secondaire II, âgés de 15 à 25 ans et qui ont interrompu une formation de niveau secondaire II ou qui n'ont pas commencé de formation à l'issue de l'obligation scolaire.

CAP Formations propose une prise en charge selon le principe du suivi individualisé. Le dispositif dispense en outre des mesures de soutien et délègue d'autres mesures à des prestataires externes.

Dans le cadre de la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), CAP Formations a élargi son offre et reçoit également des jeunes de moins de 18 ans en risque de décrochage avant une interruption de formation formelle. Le dispositif devient également, à cet égard, une possibilité de formation préqualifiante, prévue pour les jeunes en difficultés au secondaire II.

Jeunes de 15 à 25 ans en recherche de formation - Cité des métiers du Grand Genève

Sources

Les données sont extraites de la base de données scolaires du DIP (nBDS) et de la base de données Casenet, utilisée par CAP Formations.

Pour aller plus loin

Tous les travaux du SRED consacrés au décrochage de la formation et aux mesures de soutiens destinées aux jeunes à risque de décrochage sont disponibles sur la page :

https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/observer-analyser-mieux-comprendre/observatoire-du-decrochage-scolaire